

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

A

13128

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Chergui Dariif Adnane

Date de naissance :

10/01/1992

Adresse :

Res sidi abderrahman

Gh 14 apt 45 Oulfa

Tél. :

0611 42 42 90

Total des frais engagés : 636

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/10/2023

Nom et prénom du malade : CHERGUI DARIIF ADNANE Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Nature de la maladie :

transfert + Allergie oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

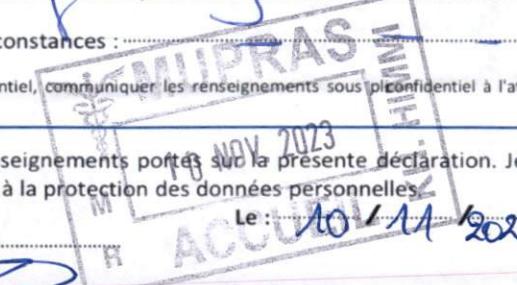
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : Casablanca

Le : 10/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

Dr Hanane ATIDI
Spécialiste en Ophthalmologie



الدكتورة حنان عاتدي

أخصائية في طب وجراحة العيون

Diplômée de la faculté de médecine

de Marrakech et de Versailles (Paris)

Chirurgie de cataracte - Ophthalmologie pédiatrique

Lentilles de contact - Rétine - Chirurgie réfractive

Explorations ophthalmologiques

دبلوم كلية الطب بمراكش

دبلوم كلية الطب بفريساي - باريس

طب العيون للأكابر والأطفال - جراحة المياه البيضاء (الجلالة) بالليزر

تقويم النظر بالليزر - العدسات اللاصقة - العين ومرض السكري

التصوير بالموجات فوق الصوتية - تصوير أوعية الشبكة والليزر

التصوير المقطعي بالتماس البصري



091280974

31/10/2023

ORDONNANCE

Patient : CHERGUI DARIF ADNANE

1 OPATANOL COLLYRE FL /5 ML (LES DEUX YEUX)

1 goutte x2/J pendant 1 Mois

2 ZERODUE (les 2 yeux)

1 goutte x3/J pendant 3 Mois

Pharmacie AL MAWLIL
Angele Rue Ibno Hassan Saghi
et Abou Hassan Case - Tel. 0522 23 77 00

Dr. ATIDI Hanane
Médecin Ophthalmologue
Attabari Business Center
134 Rue Attabari Lot chantier
Maârif Extension - Casablanca

Attabari Business Center, 134 Rue Attabari,
(Derrière Ghandi Mall), 1er Etagé,
N°3 - Maârif Extension - Casablanca

مركز الأعمال الطيري، 134 زنقة الطيري، (خلف غاندي مول)

الطابق الأول، رقم 3 - امتداد المعارف - الدار البيضاء

Tél.: 05 22 94 29 50 - E-mail : atidihanane14@gmail.com

ZIMAJ MEDICAL

PPC

82.00 DHS

Sale
Indu
AF
FABR
26
Mall Patisserie

ZIMAJ MEDICAL

PPC

82.00 DHS

Fab
Alj
Ind
Sp
Via Fratelli Bandiera, 20
gruppo diverso (NA) - H-115

Titulaire de l'AM au Maroc :
Laboratoires SOTHEMA Bouskoura
P. N. 96R1/20 DMP/21/MAJ
Bouskoura
Sothema Bouskoura
Sothema Bouskoura
Sothema Bouskoura

6 118001 070442

Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS
407253 MA

gruppo diverso (NA) - H-115